

collègues de la province de Québec dans le cabinet—le vénérable leader du Sénat, mon bon ami et collègue le ministre des Travaux publics (M. Cardin), mon ami, concitoyen et collègue le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Power)—à déclarer que nous ne consentirons jamais à la conscription, que nous ne serons jamais membres d'un Gouvernement qui essaiera d'appliquer la conscription et que nous n'appuierons jamais un tel Gouvernement. Est-ce assez clair?

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, n'est-ce pas servir le peuple canadien que de chercher, lorsque le pays est en guerre, à maintenir l'unité du côté où nous nous rangeons—unité représentée au sein du Gouvernement par la province de Québec, et grâce à laquelle les mesures prises en vue d'aider la mère-patrie et la France seront plus efficaces.

Je me permets d'ajouter que je doute fort que l'on pourrait remplacer mes honorables collègues de la province de Québec et moi-même advenant le cas où nous serions forcés d'abandonner le Gouvernement. Si nos honorables amis qui siègent dans l'angle de la Chambre et si l'*Ottawa Citizen*, qui fait actuellement une campagne en faveur de la conscription, s'imaginent servir les intérêts du Canada en y semant la dissension dès le début des hostilités, je dois leur dire qu'ils commettent une grave erreur.

Nous sommes prêts, pourvu que l'on comprenne bien ces points, à offrir nos services sans restriction et à vouer le meilleur de nous-mêmes au succès de la cause que nous avons tous à cœur. Et les gens de la province de Québec qui prétendent que la conscription sera adoptée en dépit des déclarations formulées par certains d'entre nous, ces gens, dis-je, aident l'ennemi en semant le germe de la désunion. Par leur conduite et par leurs paroles, ils diminuent l'autorité de ceux qui les représentent au sein du Gouvernement. Quant aux insultes et aux injures des agitateurs—je m'en moque! Elles ne m'éloigneront pas de mon devoir, ainsi que je le comprends grâce aux lumières du Ciel. Je les protégerai contre eux-mêmes, convaincu que la majorité de mes concitoyens du Québec ont confiance en moi...

Des VOIX: Très bien!

Le très hon. M. LAPOINTE: Je ne les ai jamais déçus et je n'ai pas l'intention de le faire maintenant. D'aucuns m'ont laissé entendre que mon attitude sur cette question me tuera au point de vue politique. Eh bien, ce ne serait pas une fin déshonorante et je suis prêt à faire des sacrifices pour demeurer dans le droit chemin. Mais permettez-

[Le très hon. M. Lapointe.]

moi de vous dire, monsieur l'Orateur, que si je conserve la santé, ce ne sera la fin ni pour moi ni pour mes amis!

L'on nous a parlé d'un plébiscite. Je dois féliciter l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond) de n'avoir pas parlé au moins d'un plébiscite distinct, c'est-à-dire d'un plébiscite par province. Tous savent que dans les autres provinces la majorité de la population voterait d'un côté et ils ont réclamé un plébiscite pour la seule province de Québec, où la décision serait adverse. Nous aurions donc un Canada balkanisé, un plébiscite par province. Un plébiscite relativement à une déclaration de guerre—eh bien, ça ne se fait pas, ça ne s'est jamais vu.

Je vois avec plaisir que mon honorable ami a cité les paroles que le premier ministre a prononcées à Québec en septembre 1935. On s'est servi de cet argument à un grand nombre d'assemblées et c'est là agir d'une façon des plus trompeuses. Je sais que mon honorable ami ne l'a pas fait intentionnellement. J'ai devant moi la version du discours du premier ministre publié dans les journaux de langue anglaise et par la Canadian Press. Le premier ministre parlait en anglais. Il faut bien se rappeler que cette affirmation a été énoncée au cours d'une élection, alors que le Parlement était dissous. Voici ce qu'a dit le premier ministre:

Avant l'entrée en exercice d'un nouveau Parlement, le Canada ne doit pas s'engager dans une guerre sans que le peuple fasse connaître ses vues au moyen d'un plébiscite.

Si vous lisez le discours dans son entier, vous constaterez que les commentaires qu'on en a faits sont injustifiés. Mon honorable ami vient de dire que l'attitude actuelle du Gouvernement prouve qu'il avait raison de s'opposer à l'adoption des crédits militaires proposés en Chambre. Qu'il me permette de lui dire que les crédits votés au cours des années antérieures étaient destinés à la défense du Canada et qu'il n'y a rien de changé à ce propos. Si un corps expéditionnaire doit se former, son recrutement et son équipement devront être payés à même d'autres fonds car les crédits en question sont consacrés à la défense du pays.

Pour terminer, je désire faire allusion aux paroles prononcées par notre gracieuse souveraine à Halifax lorsqu'elle quitta le Canada pour retourner dans la métropole. Ce qu'elle a dit en français en cette circonstance a profondément touché tous les hommes, les femmes et les enfants de ma province. "Que Dieu bénisse le Canada," dit-elle. Oui, que Dieu bénisse le Canada. Que Dieu sauve le Canada, qu'Il sauve l'honneur, l'âme, la dignité et la conscience de notre pays, qu'Il